



PARENTHÈSE
vacances
(Re)trouvez-vous

Conditions Générales de Location (CGL)

Version applicable au 13/03/2024

Définitions & terminologie :

PARENTHÈSE VACANCES désigne la Société dénommée PARENTHÈSE VACANCES, société par actions simplifiée au capital de 292.207,50 euros, ayant son siège social à MEYLAN (Isère) 7 chemin du Vieux Chêne immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 381.204.841 RCS GRENOBLE / SIRET 381.204.841.00021/ code APE 55.20Z-Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée

Le Client désigne toute personne qui pose une option et/ou effectue une réservation des biens gérés par PARENTHÈSE VACANCES soit directement auprès de PARENTHÈSE VACANCES, soit via les plateformes de réservation en ligne.

L'Hébergement désigne les locaux qui font l'objet de la réservation du Client, pour son séjour.

Le Concierge désigne toute personne chargée, par PARENTHÈSE VACANCES, d'effectuer notamment l'accueil du Client, la remise des clés et le nettoyage.

1- Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Location (« CGL ») sont applicables à toute opération effectuée soit directement auprès de PARENTHÈSE VACANCES, soit par le biais de plateformes de réservations en ligne. Elles sont rendues disponibles auprès du Client via le site internet de PARENTHÈSE VACANCES et les plateformes où PARENTHÈSE VACANCES propose des Hébergements.

Le fait de de poser une option et faire une réservation directement auprès de PARENTHÈSE VACANCES ou via une plateforme vaut l'acceptation complète des présentes CGL.

Toutefois, les plateformes proposant les Hébergements de PARENTHÈSE VACANCES disposent de leurs propres conditions générales.

Quand le Client réserve via une plateforme, les conditions générales de la plateforme empruntées prévaudront notamment en ce qui concerne les modalités de réservation et d'annulation. Les présentes CGL continueront de s'appliquer en l'absence de stipulation contraire des conditions générales de la plateforme empruntée.

PARENTHÈSE VACANCES précise qu'elle est étrangère aux conditions générales des plateformes et notamment ne connaît pas et ne maîtrise pas les frais de réservation qui pourraient être demandés au Client par celles-ci. En aucun cas sa responsabilité ne pourra être recherchée à ce titre.



PARENTHÈSE
vacances

(Re)trouvez-vous

Les présentes CGL peuvent être à tout moment modifiées et/ou complétées par PARENTHÈSE VACANCES. Dans ce cas, la nouvelle version des CGL sera applicable à toute demande de réservation ou réservation dès sa mise en ligne par PARENTHÈSE VACANCES.

2- Hébergement

Les présentes CGL ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles PARENTHÈSE VACANCES met en location au bénéfice du Client, conformément à l'article L. 324-1-1, I du Code de Tourisme, des locaux meublés de tourisme (l' « Hébergement ») soit indépendants, soit au sein de résidence de tourisme au sens de l'article D 321-1 du Code de Tourisme

Les caractéristiques de l'Hébergement, sa localisation, sa surface, sa composition, ses équipements privés, ainsi que les équipements communs disponibles figurent en dessous de l'annonce, que ce soit sur le site internet de PARENTHÈSE VACANCES ou sur les plateformes de réservation.

L'Hébergement ne pourra être affecté qu'à l'usage d'habitation à l'exclusion de tout autre usage.

Le Client s'oblige à utiliser l'Hébergement à titre d'hébergement de courte durée/ provisoire à usage touristique exclusivement. Les Hébergements ne sont nullement destinés à constituer des résidences principales, ni même des résidences secondaires, de sorte qu'il est interdit de fixer sa résidence dans les lieux que ce soit de manière continue ou discontinue.

Toutes cessions, sous-locations totales ou partielles, prêt, mise à disposition à titre gratuit de l'Hébergement, sont rigoureusement interdites.

Le Client est responsable à l'égard de PARENTHÈSE VACANCES dans les termes des articles 1732 à 1735 du Code civil. Il restera notamment responsable de toute personne pénétrant dans l'Hébergement et/ou occupant l'Hébergement durant la durée de la location et/ou du fait du Client

PARENTHÈSE VACANCES se réserve le droit de pénétrer dans l'Hébergement pour l'entretien ou la sécurité en présence ou en absence du Client.

3- Réservation et moyens de règlement

3.1 Réservation

Toute réservation (ou demande de réservation si le paiement n'est pas réalisé immédiatement) fera l'objet d'une confirmation écrite de PARENTHÈSE VACANCES (envoi d'une confirmation de réservation par courrier électronique).

Toute réservation doit être accompagnée du versement d'un acompte de 50 % du prix global du séjour (le « **Prix Global** ») tel que défini à l'article 4.1.



PARENTHÈSE
vacances

(Re)trouvez-vous

Cet acompte sera acquitté selon les modalités figurant en article 3.2.

Tant que l'acompte ne sera pas reçu et encaissé par PARENTHÈSE VACANCES, la demande de réservation sera considérée comme une option.

Les demandes de réservation sont enregistrées pour une durée de validité de 72 heures à compter de l'envoi du courriel de confirmation par PARENTHÈSE VACANCES.

La réservation ne sera effective qu'une fois l'acompte reçu et encaissé par PARENTHÈSE VACANCES, dans le délai de 72h annoncé.

A défaut de réception et du bon encaissement de l'acompte, la demande de réservation expirera automatiquement à son échéance.

Pour toute question ou demande relative au paiement de l'acompte, le Client peut contacter le service dédié par courriel : contact@parenthese-vacances.com ou par téléphone 06.33.43.11.09

Le solde du Prix Global est à verser à PARENTHÈSE VACANCES au plus tard trente (30) jours avant la date d'arrivée dans les lieux du Client selon les modalités figurant ci-dessous.

PARENTHÈSE VACANCES se réserve le droit de disposer, sans préavis des places des Clients qui n'auraient pas versé l'acompte ou le solde dans les délais impartis et d'appliquer en conséquence les conditions d'annulation prévues à cet effet et définies ci-après.

En cas de réservation tardive, le Prix Global devra faire l'objet d'un paiement complet immédiat. Une réservation tardive s'entend d'une réservation effectuée moins de trente-(30) jours avant la date de début de la réservation envisagée.

3.2 Modalités de règlement

Le règlement de l'acompte et/ou du solde s'effectue en euros :

- soit directement sur les plateformes de réservations auxquelles PARENTHÈSE VACANCES a ouvert la commercialisation de ses Hébergements
- soit par carte bancaire, uniquement via le lien de réservation adressé par PARENTHÈSE VACANCES au Client qui permet d'effectuer un règlement en ligne sur la plateforme de paiement STRIPE.
- Soit par chèque bancaire étant observé que les paiements par chèque ne seront pas acceptés moins d'un mois avant début du séjour.
- soit par tout autre moyen de paiement en vigueur.

Le règlement du solde, lorsque le premier paiement a été fait par carte bancaire, se fait par débit automatique sur la carte bancaire ayant servi à la demande de réservation effectuée dans les conditions de l'article 3.1 des CGL.

Le débit automatique, sauf opposition de la part du client notifiée préalablement par écrit, se fera trente jours avant la date de début de la réservation envisagée.



PARENTHÈSE vacances

(Re)trouvez-vous

La réservation ne sera définitive qu'à réception et bon encaissement de l'acompte et du solde dans les délais précisés aux présentes CGL.

4 – Tarifs

4.1. Prix Global

Le Prix Global s'entend toutes taxes comprises (TVA au taux en vigueur de 10%) En cas d'augmentation de la TVA ou d'application de toutes nouvelles taxes portant sur le prix, PARENTHÈSE VACANCES se réserve le droit d'appliquer cette hausse conformément aux dispositions légales applicables.

Le Prix Global inclut :

- Un forfait (le « Forfait ») comprenant :
 - la location de l'Hébergement ,
 - les consommations d'eau de ville, électricité, chauffage,
 - L'accès à internet en wifi, selon la charte d'utilisation prévue à l'article « Charte d'Utilisation d'Internet ».
 - La fourniture de linge de lit, linge de toilette et torchons pour le nombre de couchages réservés et pour la durée de séjour. Cette prestation ne concerne pas l'appartement Le Petit Belvédère. Ce sera en supplément.
 - le nettoyage classique de l'appartement en fin de séjour.

Ainsi que :

- Le cas échéant, les prestations complémentaires en sus de celles du Forfait réservées en même temps que la réservation et dont les tarifs sont précisés ci-dessous
- Le cas échéant, le supplément « animal domestique »

Précisions sur le Prix Global

Nettoyage en fin de séjour :

Le prix comprend un nettoyage classique en fin de séjour dans la mesure où le Client a nettoyé le coin cuisine avant son départ (réfrigérateur vidé, lave-vaisselle vidé, vaisselle propre et rangée, plan de travail rangé et nettoyé), a sorti et jeté l'ensemble de ses poubelles dans les conteneurs dédiés, et a défait les lits et mis tout le linge déposé dans l'entrée.

De même aucun déchet ni objet personnel du Client ne devra être laissé dans les locaux annexes (casier à ski, garages ...) et les extérieurs (terrasses, balcons...)

A défaut, un supplément ménage pourra être appliqué et faire l'objet d'une retenue, selon les modalités prévues à l'article « Dépôt de garantie - retenue »



PARENTHÈSE
vacances

(Re)trouvez-vous

4.2. Tarif du Forfait

Le montant du Forfait s'affiche avant toute réservation lorsque le Client a fait le choix de la période de location souhaitée.

4.3. Tarif des prestations complémentaires

Sur simple demande, le Client peut bénéficier de prestations complémentaires aux tarifs suivants :

Prestations de ménage complémentaire en cours de séjour

A la demande du Client, PARENTHÈSE VACANCES s'engage à fournir des prestations de ménage complémentaires en cours de séjour.

Ces prestations de ménage complémentaires, seront soumises à une tarification spécifique selon le tarif des conciergeries.

Supplément kit linge de maison

À l'arrivée du Client, le kit complet linge de maison tenant compte du nombre d'occupants est remis au Client.

À la demande du Client, l'Hébergeur s'engage à renouveler ce kit au cours du séjour. Ces prestations complémentaires sont soumises à une tarification spécifique selon le tarif des conciergeries.

- Kit lit simple comprenant drap housse, housse de couette, 1 taie d'oreiller.
- Kit lit double comprenant drap housse, housse de couette, 2 taies d'oreiller.
- Kit bains comprenant 1 grande serviette et 1 petite serviette.

Commande et paiement des prestations complémentaires.

Les prestations complémentaires ci-dessus devront faire l'objet d'une demande expresse du Client par mail à l'adresse suivante : contact@parenthese-vacances.com.

Toute commande effectuée avant 10h00 pourra être honorée le lendemain. À défaut, la prestation sera accomplie sous 48 heures.

Les suppléments devront être réglés à PARENTHÈSE VACANCES lors de la commande de la prestation complémentaire.

Une facture spécifique sera adressée par PARENTHÈSE VACANCES au Client.



5 - Taxe de séjour

La taxe de séjour, collectée pour le compte des municipalités, n'est pas incluse dans le prix d'hébergement.

Elle est facturée en sus du Prix Global et payée au plus tard avant le départ du Client.

Son montant varie selon les municipalités.

Pour le calcul de cette taxe, le Client, devra déclarer le nombre d'occupants de l'Hébergement en précisant le nombre et l'âge des enfants l'accompagnant.

6 - Modification / Annulation de séjour et de prestations annexes par le Client

6.1 Modalités d'annulation / modification

En cas d'annulation ou de modification, le Client doit notifier celle-ci immédiatement à PARENTHÈSE VACANCES par courriel à l'adresse contact@parenthese-vacances.com, la date de réception (avant 23h59 dans le fuseau horaire de l'Hébergement) déterminant la date de modification ou d'annulation. Il en va de même en cas d'interruption du séjour.

Si la réservation a été effectuée par le biais d'une plateforme de réservation, l'annulation la modification ou l'interruption doit intervenir par le même biais, notamment le cas échéant pour la bonne mise en jeu des assurances proposées par les plateformes.

Il est conseillé d'annuler aussitôt que possible une fois que la cause de l'annulation est survenue.

Toute modification de date de séjour sera considérée comme une annulation de la réservation première et se verra appliquer les frais d'annulation mentionnés ci-après.

6.2. Politique d'annulation de PARENTHÈSE VACANCES :

Cet article 6.2 s'applique uniquement par défaut pour les Hébergements réservés directement auprès de PARENTHÈSE VACANCES. Pour les réservations via des plateformes, le Client est invité à se référer aux stipulations prévues dans les conditions générales de la plateforme concernée.

Le Prix Global est remboursé comme suit en cas d'annulation, modification, interruption ou non présentation du Client :

- Remboursement de 100 % des règlements pré-payés, si le Client annule au moins 60 jours avant l'arrivée.
- Remboursement de 50 % des règlements pré-payé si le Client annule au moins 30 jours avant l'arrivée.
- Aucun remboursement si le Client annule moins de 30 jours avant l'arrivée, ou ne paie pas le solde de la réservation en ce délai.



PARENTHÈSE vacances

(Re)trouvez-vous

- Aucun remboursement en cas d'interruption du séjour sans faute de PARENTHÈSE VACANCES
- Aucun remboursement si le Client ne se présente pas sur les lieux de situation du de L'Hébergement.

Dans tous les cas, la taxe de séjour payée sera remboursée en totalité si elle a été versée (ou partie au prorata en cas d'interruption de séjour).

PARENTHÈSE VACANCES ne propose pas d'assurance annulation. Le Client peut en souscrire une s'il réserve auprès des plateformes de réservation commercialisant l'Hébergement, dans la mesure où cette plateforme en propose. Toute réclamation du Client concernant ces assurances annulation est étrangère aux présentes CGL et au contrat conclu entre le Client et PARENTHÈSE VACANCES de sorte que PARENTHÈSE VACANCES ne pourra intervenir d'une quelconque manière

6.3. Résolution du contrat

Conformément à l'article L 211-14 II du Code de Tourisme, le Client a le droit de résoudre le contrat avant le début du voyage ou du séjour sans payer de frais de résolution si des circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci, entraînent des conséquences importantes sur l'exécution du contrat ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination. Dans ce cas, le Client a droit au remboursement intégral des paiements effectués mais pas à un dédommagement supplémentaire.

6.4 Absence de droit de rétractation :

En vertu de l'article L221-28 du Code du tourisme, « Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :(...) 12- De prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée ; » .

7 –Durée du séjour -Arrivée et départ

Sous réserve des pratiques particulières de certains Concierges, la remise des clefs s'effectue en principe à partir de 17h00 et jusqu'à 21h00 le jour de l'arrivée du Client.

Les clefs doivent être rendues et l'Hébergement restitué par le Client au plus tard à 10 H00 le jour de son départ.

La remise des clefs tout comme leur restitution ainsi que l'accueil et la restitution de l'Hébergement sont effectués via le Concierge. Le Concierge sera également le point de contact du Client pendant le séjour pour ce qui concerne les instructions relatives à l'Hébergement.

Certains Hébergements sont équipés d'une serrure connectée. En cette hypothèse, l'entrée et la sortie des lieux par le Client se fait librement, sous réserve des instructions spécifiques liées à l'Hébergement.



PARENTHÈSE vacances

(Re)trouvez-vous

Le Client reçoit alors par voie dématérialisée (courriel ou sms), 24h avant le premier jour de la réservation, le code de déverrouillage.

En cas d'arrivée tardive (après 21 Heures), le Client doit prévenir PARENTHÈSE VACANCES pour que les clefs soient déposées dans la boîte à clefs, sauf en cas de serrure connectée dont le code de déverrouillage est transmis au Client par voie dématérialisée au plus tard la veille de son arrivée.

Il est recommandé d'utiliser la case "Commentaires ou informations complémentaires" du formulaire de réservation pour avertir de votre heure d'arrivée estimée, particulièrement si celle-ci est tardive.

La durée du séjour ne pourra pas excéder la durée validée à la réservation.

En cas de départ du Client au-delà de l'heure prévue pour la libération (soit 10H00), PARENTHÈSE VACANCES se réserve le droit d'imposer un forfait équivalent au prix d'une nuit dans l'Hébergement à titre de dédommagement et d'indemnité d'occupation. Le montant de ce forfait pourra être retenu sur le dépôt de garantie (article « dépôt de garantie – retenues »).

8 Dépôt de garantie- retenues

Le dépôt de garantie a pour objet de répondre des dégâts qui pourraient être causés à l'Hébergement et aux objets mobiliers ou autres garnissant l'Hébergement et également en cas de perte des clefs, badges ou Vigik.

Le dépôt de garantie servira également au paiement de nuits supplémentaires non-prévues au titre de la réservation.

Montant-versement

Un dépôt de garantie de 25 % du montant total du Prix Global sera exigé.

Ce montant sera pré-autorisé par la plateforme de paiement (Stripe) sur la carte de crédit du Client (1 jour avant l'arrivée).

En cas d'utilisation d'autre mode de paiement que Stripe, ce montant sera demandé au Client au plus tard lors de son arrivée.

Il sera restitué au Client dans la semaine suivante de la fin de séjour après règlement des prestations consommées sur place et déduction faite des indemnités retenues pour les éventuels dégâts occasionnés (cf le tableau des forfaits de retenues sur dépôt de garantie ci-après).

Délai de restitution :

En cas de paiement CB : libération des sommes pré-autorisées dans les 7 jours du départ

En cas d'autre paiement : restitution dans les 15 jours du départ



PARENTHÈSE vacances

(Re)trouvez-vous

Modalités de restitution/Forfait retenues :

Le dépôt de garantie non productif d'intérêts, sera restitué si :

- Aucun meuble, objet ou linge n'est absent, dégradé ni sali autrement que par un usage normal,
- Les lieux intérieurs et extérieurs n'ont subi aucune dégradation.
- Le Client a quitté les lieux conformément aux stipulations des présentes CGL.

Tableau des forfaits de retenues sur dépôt de garantie:

Nature de la retenue	Objet de la retenue	Montant de la retenue TTC
Forfait pressing	Canapé, rideaux, tapis tachés...	Selon Devis
Forfait réparation petit électroménager	Petit électroménager cassé par le Client ou mis hors de service, pour une cause autre que l'usure normale, pour remplacement ou réparation	150 €
Forfait vaisselle	Au-delà de plus de 5 éléments cassés ou fêlés	50 €
Forfait clé – vigik	En cas de perte ou de casse, de clefs, badge, vigik	100 €
Forfait coin cuisine non fait	Le coin cuisinen'est pas laissé propre et rangé avant le départ : réfrigérateur non vidé, vaisselle sale ou non rangée, plan de travail non rangé ou non nettoyé, poubelles non sorties ou non jetées dans les conteneurs dédiés, lits non défaits et linge prêté non mis en sac.	200 €



PARENTHÈSE vacances

(Re)trouvez-vous

Forfait dégât parties communes et extérieurs	Si, en raison du non-respect par le Client du règlement intérieur de l'Hébergement, le Client cause des dégâts ou désordres aux parties communes de l'immeuble de situation de l'Hébergement.	150€ Minimum Ou plus selon dégradations sur devis
Tout autre désordre ou dégradation ou élément manquant		Sur devis
Forfait départ tardif	Départ après 10h00, le dernier jour de réservation, sauf accord écrit de PARENTHÈSE VACANCES préalablement	Coût d'une nuit dans l'Hébergement.

A cela, peut s'ajouter, 20% de frais supplémentaire pour frais de gestion de dossier sur le montant des dégradations.

En cas de désordre plus important excédant le cadre du forfait ci-dessus, ou en cas de désordre d'une autre nature que ceux prévus dans la grille tarifaire ci-dessus, PARENTHÈSE VACANCES notifiera au Client une retenue totale du dépôt de garantie dans l'attente des devis de réparation ou remplacement correspondant.

Si le dépôt de garantie s'avère insuffisant, le Client s'engage à parfaire la somme, après réception par courrier recommandé détaillant le décompte des sommes retenues et restantes à verser.

Autres retenues :

PARENTHÈSE VACANCES pourra également retenir sur le dépôt de garantie l'ensemble des consommations/prestations complémentaires que le Client n'aurait pas réglées pendant son séjour.

Il est informé du coût de ces dernières au moment de leur commande, conformément aux présentes CGL.

9 Etat des lieux -Inventaire

Au plus tard le lendemain de son arrivée (si arrivée tardive) le Client vérifie le document intitulé « état des lieux- inventaire de l'équipement » qui lui est remis à son arrivée.

A défaut de contestation par le Client dans un délai de 24 heures à compter de l'arrivée, l'état des lieux et l'inventaire remis seront réputés acceptés sans réserve par le Client.

Les contestations se font par courrier électronique à l'adresse : johanne.wendling@parenthese-vacances.com.



PARENTHÈSE
vacances
(Re)trouvez-vous

PARENTHÈSE VACANCES en accusera réception et pourra demander de plus amples explications (photos notamment), afin de résoudre la situation dans les plus brefs délais.

Si la réclamation concerne l'état de propreté de l'Hébergement et qu'il s'avère que ce dernier ne satisfait pas aux règles sanitaires applicables, notamment aux normes d'hygiène et sécurité, PARENTHÈSE VACANCES fera intervenir le Concierge, sans frais pour le Client.

Ce document réputé accepté fera foi lors de l'état des lieux sortant, notamment pour l'appréciation des retenues visées à l'article « dépôt de garantie-retenues ».

L'état des lieux sortant sera dressé avec le Concierge lors de la restitution des clefs.

10 – Animaux domestiques

Les animaux domestiques sont acceptés sur présentation d'un certificat antirabique ou carnet de vaccination (un animal maximum par Hébergement), moyennant le paiement d'un forfait par animal par jour, dont le prix est affiché dans chaque établissement accueillant l'Hébergement. Le paiement se fait lors de la réservation de votre séjour.

Sont entendus comme « animal domestique » :

- Les chats
- Les chiens, autre que ceux dit d'« attaque » selon l'article L211-12 du Code rural et de la pêche maritime.

11 - Règlement intérieur-usage des locaux et des parties communes des résidences.

11.1 Equipements et parties communes

Chaque résidence dispose de ses propres règles de fonctionnement affichées dans les parties communes et/ou dans l'Hébergement.

Si l'Hébergement se situe au sein d'une copropriété, l'usage des salles communes est contraint aux règles de copropriété régissant leur usage (horaires d'accès notamment), sans que PARENTHÈSE VACANCES ne puisse être mis en cause à ce sujet.

Il appartient au Client de prendre toutes les précautions nécessaires pour l'utilisation des équipements communs (sauna, appareils de sport etc...), en particulier s'il séjourne avec des mineurs ou des majeurs protégés, vulnérables, dont il assure la surveillance.

Le Client, s'oblige à respecter les règles sanitaires et de sécurité en vigueur dans les établissements / résidences.

Tout manquement à cet article et aux obligations qu'il contient causant un préjudice à PARENTHÈSE VACANCES donnera droit à réparation, conformément à l'article « dépôt de garantie - retenues » des



PARENTHÈSE
vacances
(Re)trouvez-vous

présentes.

11.2 Usage des lieux

Le Clients'oblige à faire un usage normal des meubles, objets mobiliers et équipements contenus dans l'Hébergement et dans les parties communes de la résidence.

L'Hébergement ne doit sous aucun prétexte être occupés par un nombre de personnes supérieur à celui indiqué lors de la réservation.

PARENTHÈSE VACANCES précise qu'il est formellement interdit de :

- Monter les skis, chaussures de ski, luges et tout matériel de ski dans les appartements ou sur les balcons
- Étendre du linge sur les rambardes des balcons ou aux fenêtres
- Déposer des objets personnels dans les parties communes

Le Client prendra connaissance des règles affichées en matière de sécurité en cas de présence de lits superposés et à respecter celles-ci. PARENTHÈSE VACANCES rappelle que :

- Les enfants doivent être âgés d'au moins 6 ans pour pouvoir utiliser le lit du haut.
- L'utilisation de l'échelle est obligatoire l'échelle pour monter ou descendre du lit.
- Il ne doit pas y avoir plus d'une personne à la fois dans le lit du haut.
- Il est interdit de jouer sous un lit superposé à moins que le fabricant ait prévu un espace de jeu à cet endroit.
- Il est interdit de mettre de gros jouets ou d'objets pesants dans le lit du haut.
- Il ne faut rien attacher au lit, car les cordes, les cordons et les écharpes peuvent étrangler un enfant.

Le Client s'engage à ne pas fumer ni vapoter ni dans l'Hébergement ni dans les parties communes.

De manière générale, le Client devra informer le Concierge ou PARENTHÈSE VACANCES de toute anomalie constatée.

Les oublis d'objets personnels à l'intérieur de l'appartement lors de la libération des lieux ne sauraient engager la responsabilité de PARENTHÈSE VACANCES.

12- Charte d'utilisation d'Internet

Le présent paragraphe concerne les hébergements dans lesquels PARENTHÈSE VACANCES offrira aux personnes disposant d'un appareil mobile équipé du Wifi la possibilité de se connecter au réseau Internet.

Le Client s'engage à ne pas l'utiliser en violation de la loi française et à respecter la Charte Internet suivante qui précise les responsabilités des utilisateurs, ce conformément à la législation et afin de permettre un usage normal et optimal de ce service Internet.



PARENTHÈSE
vacances

(Re)trouvez-vous

Le Client s'engage notamment, aux directives de l'ARCOM.(...)

Rappel des recommandations ARCOM (ancien HADOPI) :

« Le locataire qui à l'accès à internet s'engage à ne pas utiliser cet accès à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin, tels que des textes, images, photographies, œuvres musicales, œuvres audiovisuelles, logiciels et jeux vidéo, sans autorisation.

L'utilisateur est informé qu'un logiciel de partage, lorsqu'il est connecté à internet, peut mettre à disposition automatiquement des fichiers téléchargés. Si un logiciel de partage a été utilisé pour télécharger des œuvres protégées, il est donc préférable de le désactiver.

Le locataire est également tenu de se conformer à la politique de sécurité définie par le propriétaire ainsi qu'aux règles d'utilisation du réseau et du matériel informatique. »

Usage :

Les Clients souhaitant utiliser le réseau Wifi doivent obligatoirement se connecter au réseau PARENTHÈSE VACANCES et insérer le mot de passe fourni.

L'accès est réservé aux Clients ayant une réservation pour l'Hébergement concerné et uniquement pendant la période du séjour.

Le réseau **Wifi Parenthèse Vacances** autorise la navigation sur Internet.

Il permet également l'envoi de messages électroniques via différents logiciels.

Règles d'utilisation :

Chaque utilisateur est juridiquement responsable de l'usage qu'il fait de cette connexion.

Il s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et notamment :

- à ne pas divulguer le mot de passe du réseau à autrui
- À signaler tout problème avec le matériel à PARENTHÈSE VACANCES
- À utiliser les moyens mis à sa disposition conformément aux lois et réglementations en vigueur, et en particulier :
 - Ne pas consulter des sites à caractère raciste, pédophile ou incitant à la haine et à la violence.
 - Ne pas utiliser cet accès à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin tels que des textes, images, photographies, œuvres musicales, œuvres audiovisuelles, logiciels et jeux vidéo sans autorisation
 - Ne pas commettre de délits et actes de piratage portant atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes, à ne pas utiliser de logiciels de téléchargement illégaux



PARENTHÈSE
vacances
(Re)trouvez-vous

- À ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :
 - De masquer sa véritable identité
 - D'altérer, de modifier des données ou d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau
 - D'interrompre ou de perturber le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau
 - De modifier ou de détruire des informations sur un des systèmes
 - De se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé

Le Client garantira PARENTHÈSE VACANCES en cas de réclamation dirigée à son encontre par un tiers concernant l'un de ces agissements, notamment au titre de la protection des droits de propriété intellectuelle des tiers.

Le cas échéant, une dénonciation à l'ARCOM sera envisagée.

Il n'y aura pas de réduction sur la location de l'Hébergement en cas de non-fonctionnement ou de fonctionnement partiel de l'accès internet.

13 - Modification éventuelle de nos programmes et résolution du contrat par PARENTHÈSE VACANCES

Si les circonstances nous y obligent, nous nous réservons le droit de modifier partiellement ou totalement nos prestations non essentielles conformément à l'article L 211-13 du Code de tourisme (fermeture partielle d'un site, d'un équipement commun de type sauna, restaurant, espace beauté, retard de construction, impératifs locaux tels manifestations culturelles, sportives, événements politiques etc. ...). Des alternatives vous seront proposées autant que possible.

Pour le surplus, PARENTHÈSE VACANCES rappelle que les articles L 211-13 dernier alinéa et L 211-14 du Code du Tourisme sont applicables.

14 –Réclamations

Cet article ne s'applique pas aux contestations de l'état des lieux entrant.

Le Client dispose de 24 h après son arrivée pour signaler par écrit au Concierge ou directement à PARENTHÈSE VACANCES par mail contact@parenthese-vacances.com toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du séjour

Passé ce délai PARENTHÈSE VACANCES ne prendra en compte aucune réclamation

Si la non-conformité n'était pas résolue sur place avant la fin du séjour, la prise en compte de toute réclamation éventuelle afférente au séjour du Client devra impérativement faire l'objet par la suite



PARENTHÈSE
vacances
(Re)trouvez-vous

d'un courrier adressé à notre Service Qualité (par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée d'une copie de votre déclaration de litige à la réception pour les cas prévus) ceci dans un délai maximal de 1 mois après la fin du séjour, afin que l'Hébergeur puisse y répondre dans les meilleurs délais.

Le Courrier doit spécifier le numéro de réservation, le lieu et les dates du séjour ainsi que le type d'appartement réservé de façon à faciliter le traitement du dossier.

L'adresse postale de destination de ce courrier est la suivante : PARENTHÈSE VACANCES 7 chemin du Vieux Chêne 38240 MEYLAN

15 - Règlement des Litiges

En cas de différends relatifs à la validité, l'interprétation, l'exécution, la résiliation, leurs conséquences et leurs suites qui n'auraient pu être résolues à l'amiable entre PARENTHÈSE VACANCES et le Client, il demeure possible au Client de recourir à une médiation conventionnelle.(...)

Conformément à l'article L 616-1 du code de la consommation, le Client est informé qu'il a la possibilité de recourir à la procédure de médiation auprès de l'Association Nationale des Médiateurs (ANM Conso - <https://www.anm-conso.com/site/index.php>) soit par courrier postal à l'attention du médiateur : 2 Rue de Colmar, 94300 Vincennes, soit par courriel à : contact@anm-mediation.com.

16 - Divers

Toute demande éventuelle quant à une orientation ou situation spécifique de l'Hébergement au sein de l'immeuble est considéré comme une préférence et ne constitue pas une garantie contractuelle.

Toutes les informations concernant les activités sportives et de loisirs des stations de montagne, ainsi que leurs environs sont transmises par les Offices de Tourisme et sont communiquées à titre indicatif. La responsabilité de PARENTHÈSE VACANCES ne peut pas être engagée dans le cas où l'une d'elles n'existerait plus lors du séjour.

Pour tout renseignement complémentaire relatif à la vie des stations où se situe l'Hébergement le Client devra contacter les Offices de tourisme idoines.

Le Service Réservation de PARENTHÈSE VACANCES peut informer le Client, à sa demande, sur les dates d'ouverture, les équipements sportifs (nature et quantité), les activités ou prestations proposées par le lieu de situation de l'Hébergement.



PARENTHÈSE
vacances
(Re)trouvez-vous

17 – Responsabilité de PARENTHÈSE VACANCES

La présente location en résidence de meublé avec services para hôteliers n'entre pas dans le cadre de la responsabilité des hôteliers. En conséquence, la responsabilité de PARENTHÈSE VACANCES ne peut pas être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels du Client dans nos résidences, tant dans les Hébergement que dans le parking ou les locaux communs (local à skis).

La responsabilité de PARENTHÈSE VACANCES pourra être engagée en cas de manquement à ses obligations, dans les limites posées par la loi.

18 – Assurances du Client

Le Client sera tenu de souscrire une assurance villégiature (généralement incluse dans son assurance habitation) couvrant sa responsabilité civile pour les dommages qu'il est susceptible de causer dont notamment dommages matériels ou physiques causés à un tiers, mais aussi à l'Hébergement ou à l'immeuble dans lequel l'Hébergement est inclus.

PARENTHÈSE VACANCES pourra demander une copie de l'attestation d'assurance lors de l'entrée dans les lieux.

En conséquence, PARENTHÈSE VACANCES décline toute responsabilité pour le recours que leur compagnie d'assurances pourrait exercer contre le Client en cas de sinistre faute d'assurance.

19- Résiliation en raison d'exécution fautive du Client

PARENTHÈSE VACANCES pourra résilier le Contrat de plein droit, sans formalité et sans préavis, en cas d'inexécution grave ou répétée par le Client de l'une de ses obligations ou de comportement inapproprié de façon grave ou répétée de nature à perturber le séjour des autres clients. Le Client devra immédiatement quitter les lieux et pourra être expulsé si besoin est avec le concours de la force publique.

20- Séjour des étrangers

En application de l'article R. 814-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, les touristes non ressortissants du territoire français s'obligent à remplir la fiche de séjour et à la restituer à PARENTHÈSE VACANCES au plus tard le jour de leur arrivée par dépôt dans la boîte aux lettres de l'appartement ou restitution au Concierge.



ANNEXE – INFORMATION DES PERSONNES SUR LE TRAITEMENT DE LEURS DONNEES PERSONNELLES

Le cadre légal et réglementaire relatif à la protection des données personnelles se compose principalement mais non exhaustivement :

- Du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données dit « Règlement général sur la protection des données » ou « RGPD » et ;
- De la Loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés telle que modifiée.

En accord avec les articles 12 et 13 du RGPD, les personnes concernées doivent être régulièrement informé des traitements de données personnelles les impliquants.

C'est l'objet de la présente annexe, jointe aux CGL de PARENTHÈSE VACANCES.

1. Définitions

« **Données personnelles** » ou « **Données à caractère personnel** » : toute information se rapportant à une Personne concernée notamment par référence à un identifiant tel qu'un nom, un numéro d'identification, un numéro de carte d'identité, un salaire, des dossiers de santé, des informations de compte bancaire, des habitudes de conduite ou de consommation, des Données de localisation, un identifiant en ligne, etc. Le terme « Données personnelles » inclut les Données à caractère personnel sensibles.

« **Utilisateur** » : le Client.

« **Traitement de données personnelles** » : toute opération ou ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des Données personnelles telle que la collecte, l'accès, l'enregistrement, la copie, le transfert, la conservation, le stockage, le croisement, la modification, la structuration, la mise à disposition, la communication, l'enregistrement, la destruction, que ce soit de manière automatique, semi-automatique ou autre, cette liste n'étant pas exhaustive

Responsable de traitement : l'Hébergeur

Référent à la Protection des Données : préposé de l'hébergeur en charge de répondre aux demandes des personnes concernées. Il est joignable à l'adresse mail suivante : johanne.wendling@parenthese-vacances.com



2. Finalités, base légale et données traitées

Base légale du traitement	Finalité du traitement	Données collectées
Exécution d'un contrat ou de mesures précontractuelles	<ul style="list-style-type: none">- Prise en charge des demandes de réservation- Confirmation réservation client- Prise en charge des paiements via site sécurisé- Envoi des digicodes pour récupération des clés- Envoi des documents contractuels- Prise en charge des demandes de prestations supplémentaires- Prise en charge des réclamations clients- Prise de rendez-vous pour remise des clés (à l'entrée et la sortie)	Identité des personnes, composition de la famille, nationalité, âge (mineur ou majeur), moyen de paiement, adresse mail et numéro de téléphone, adresse de facturation.
Obligation légale	Etablissement de la fiche de séjour – Art. R814-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile	Nom prénom date de naissance, lieu de naissance, nationalité, domicile habituel, numéro de téléphone mobile, adresse électronique, dates de séjour.

Les données collectées directement par PARENTHÈSE VACANCES ou via les plateformes partenaires sur lesquelles le Client effectue sa réservation sont indispensables à la conclusion du contrat de fourniture du service de location du Bien.

Pour les ressortissants étrangers, l'Hébergeur a l'obligation légale de collecter la feuille de séjour complétée et signée. Tout refus de communiquer ce document entraîne le droit pour l'Hébergeur de refuser au Client l'accès au Bien, sans faute de sa part.

PARENTHÈSE VACANCES s'engage à protéger les données personnelles collectées contre toute perte, destruction, l'altération, accès ou divulgation non autorisée. Pour cela, PARENTHÈSE VACANCES met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées, au regard de la nature des données et des risques que leur traitement comporte, pour préserver la sécurité et la confidentialité des données personnelles du Client et, notamment, pour empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Ces mesures peuvent notamment comprendre des pratiques telles qu'un accès limité aux données par le personnel des services habilités à y accéder en raison de leurs fonctions, des garanties contractuelles en cas de recours à un prestataire externe, des études d'impact sur la vie privée, des examens réguliers de nos pratiques et politiques de respect de la vie privée et/ou des mesures de sécurité physiques et/ou



PARENTHÈSE vacances

(Re)trouvez-vous

logiques (accès sécurisé, procédé d'authentification, copies de sauvegarde, logiciel antivirus, pare-feu, etc.).

Le règlement de l'acompte et du solde de la réservation se fait sur la plateforme de traitement des paiements en ligne STRIPE qui garantit la sécurisation des données bancaires.

PARENTHÈSE VACANCES informe le Client que sans réception de l'acompte dans les 72 heures suivant la demande de réservation, la plateforme annule automatiquement la réservation. Le Client est invité à contacter PARENTHÈSE VACANCES à l'adresse mail : contact@parenthese-vacances.com

3. Destinataires

PARENTHÈSE VACANCES communique aux Concierges certaines données des Clients nécessaires à l'exercice de leurs missions. Les Concierges sont tenus par contrat à respecter la confidentialité de ces données.

PARENTHÈSE VACANCES peut également transmettre aux autorités tels les services de police et de gendarmerie, et sur la base de dispositions législatives, les données des Clients. Cette transmission s'effectue de manière sécurisée.

4. Transferts de données hors UE

Les données ne font l'objet d'aucun transfert hors de l'Union européenne.

5. Durée de conservation des données

Les données personnelles collectées sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités précitées et le cas échéant pour la durée légale nécessaire à des fins de preuve.

Par exemple les factures sont conservées dix ans.

Les données bancaires ou de chèque (numéros et porteur de la carte bancaire) collectées lors du paiement à distance de la location sont immédiatement détruite après paiement.

Pour les ressortissants étrangers, la fiche de séjour est conservée pendant 6 mois.

6. Droits des Personnes concernées

Conformément aux dispositions du RGPD, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité des données à caractère personnel le concernant. Le Client peut également s'opposer ou demander la limitation du traitement, pour des motifs légitimes, relativement aux données personnelles le concernant. Le Client peut exercer tout ou partie de ses droits par mail à l'adresse suivante : johanne.wendling@parenthese-vacances.com

L'Utilisateur a également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés soit via l'URL suivant : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>, soit via courriel à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07

7. Réutilisation des données

Les données personnelles collectées ne sont pas réutilisées à d'autres fins que celles précitées.



PARENTHÈSE
vacances

(Re)trouvez-vous

Mise à jour à la date du 13/03/2024